

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
1<sup>er</sup> JUILLET 2010**

**Présents ou représentés** : MM. ROSSIERE-ROLLIN, FISTON, MM. GRISETTO, GIRAULT, MENEZ, PASCUAL MARTIN, Mmes JOYEUX, CHEVILLARD, M. TOUBLANC, Mmes MONPOIX, BOURG, MM. DUL, LAURENT, LECANU, SANTERRE, BORZUCKI, MOREL.

**Absents** : Mme BAILLIN excusée et représentée par M. GRISETTO, M. ONDOA BELINGA excusé et représenté M. TOUBLANC, Mme CHABOCHE excusée, M. MOREL.

Date de convocation du C.M. : 24 Juin 2010

Monsieur PASCUAL MARTIN Thierry est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé.

**MISSION D'ETUDE PREALABLE A L'ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT CONT.A.C.T.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir une étude afin de définir, sur la base d'un diagnostic approfondi, le projet de développement urbain qui, à partir d'objectifs clairs et des enjeux identifiés, propose une stratégie globale d'évolution de la commune à court, moyen et long termes.

Ensuite, sur la base du projet, en accord avec les objectifs du Département, sera retenu un programme d'actions à entreprendre qui s'inscrit dans les perspectives de développement et d'aménagement à long terme.

Vu la procédure adaptée lancée pour cette mission,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide de confier à l'Agence Karine RUELLAND, 42 rue Sorbier à PARIS 20<sup>ème</sup>, la mission d'étude préalable à l'établissement d'un contrat CONT.A.C.T. pour un montant de **20 300.00 €** hors taxes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de mission.
- sollicite auprès du Conseil Général et du Conseil Régional les aides relatives à cette mission.

**SEPARATION DES BUDGETS DU SERVICE DES EAUX ET DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur GRISETTO, adjoint chargé des services eaux et assainissement, précise qu'il y a lieu d'effectuer une distinction comptable entre les services des eaux et assainissement à compter de l'exercice 2011, actuellement regroupés sous une même entité, afin d'obtenir une meilleure traçabilité de la comptabilité des deux services.

Le suivi de l'équilibre budgétaire sera ainsi mieux ressenti et des dispositions pourront ainsi être mises en place par les élus (diminution ou augmentation des redevances).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide la distinction des budgets du service des eaux et d'assainissement à partir de l'exercice 2011.

## **RAPPORTS ANNUELS DE LA LYONNAISE DES EAUX POUR LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

En application de la loi n° 95-101 du 8 Février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 Mai 1995,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement proposés par la Lyonnaise des Eaux, Société Fermière, pour l'année 2009,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Adopte les deux rapports sur le prix et la qualité de services de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2009.

Les rapports sont consultables par le public aux horaires d'ouverture du secrétariat.

## **LIGNE REGULIERE BESCHERELLES-DONNEMARIE – ANNEE SCOLAIRE 2010-2011 – TRANSPORT DES ELEVES SE RENDANT AU COLLEGE DU MONTOIS**

Considérant que les élèves, domiciliés au hameau de Bescherelles ou prenant le bus aux 2 arrêts dans la commune, se rendant au Collège empruntent une ligne régulière Meigneux – Donnemarie-Dontilly – Collège,

Considérant que ces élèves bénéficient de la Carte Imagine'R dont le tarif est de 298.70 € pour les zones 5-6, frais de dossier compris. Cette carte est subventionnée à hauteur de 145.30 € par le Conseil Général de Seine-et-Marne. La charge résiduelle est de ce fait de 153.40 € pour l'année scolaire 2010-2011,

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge pour les élèves domiciliés dans la commune (hameau ou centre ville) et scolarisés au Collège du Montois à Donnemarie-Dontilly :

- Au titre de l'année 2010-2011, la somme de **153.40 €** par carte de transport Imagine'R

## **LIGNE REGULIERE BESCHERELLES – DONNEMARIE : PARTICIPATION DES FAMILLES**

Le Conseil Municipal fixe la participation des familles aux transports scolaires à :

- **82 €** au titre de l'année scolaire 2010-2011
- Dit que le recouvrement de cette somme auprès des familles s'effectuera selon le calendrier ci-dessous :
  - ☛ 1<sup>er</sup> décembre 2010 : **41 €**
  - ☛ 1<sup>er</sup> Juin 2011 : **41 €**

## **AVENANTS AU MARCHE MAIRIE**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code des marchés publics,

Vu les marchés conclus entre les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal du 14 Octobre 2009 relative au marché rénovation-aménagement de la mairie,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux :

• **Lot 1 Démolitions – Maçonnerie - Carrelage**

Attributaire : **Ets CHEVRIER** 2 ruelle d'Enfer à RAMPILLON

Marché initial : 68 838.43 € HT

Avenant n° 1 : 3 258.15 € HT

Nouveau montant du marché : **72 096.58 € HT**

Concernant l'aménagement d'un rangement sous l'escalier et l'aménagement de la placette.

• **Lot 4 Menuiseries intérieures**

Attributaire : **Ets MILLET** 38 rue de la Fontaine de l'Erable 77148 LAVAL-EN-BRIE

Marché initial : 34 540.44 € HT

Avenant n° 1 : 2 173.25 € HT

Nouveau montant du marché : **36 713.69 € HT**

Concernant la fourniture, pose de 5 blocs portes avec butoirs demandés par le Bureau de Contrôle.

- Autorise le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 – COMMUNE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité ce qui suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation De crédits	Diminution de crédits	Augmentation De crédits
D – 2031 Frais d'études	1 196.00 €			
D – 2032 Frais de recherche	2 392.00 €			
D – 2033 Frais d'insertion	522.80 €			
D – 2313 Constructions		4 110.80 €		
<b>Total D 041 Opérations patrimoniales</b>	<b>4 110.80 €</b>	<b>4 110.80 €</b>		
R – 2031 Frais d'études				1 196.00 €
R – 2032 Frais de recherche				2 392.00 €
R – 2033 Frais d'insertion				522.80 €
R – 2313 Constructions			4 110.80 €	
<b>Total R 041 Opérations patrimoniales</b>			<b>4 110.80 €</b>	<b>4 110.80 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 110.80 €</b>	<b>4 110.80 €</b>	<b>4 110.80 €</b>	<b>4 110.80 €</b>

**LOCATION 15 LES VIGNES DE CHAMPABON**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Avril 2010 décidant d'exercer le droit de préemption en faisant l'acquisition d'un immeuble sis au 15 Les Vignes de Champabon d'une superficie de 84.33 m2 sur un terrain d'assiette de 549 m2 adjudgé au prix de 41 000 € en se substituant à l'adjudicataire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer cet immeuble à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2010 et d'en fixer le prix de location.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide de fixer le prix de location à **450 €** hors charges,
- charge Monsieur le Maire de signer le bail à intervenir.

### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur DUL intervient pour faire un point sur les différents dossiers :

- Eclairage de nuit : quelques réclamations sur les modifications des horaires des horloges émanant des personnes âgées et des pompiers résidant non loin de la caserne et s'y rendant la nuit à pieds sur appel d'urgence (bornes au sol ou poteaux) .
- Des actes de vandalisme ont été déplorés sur des armoires électriques, des devis ont été demandés.
- En matière d'économie, la puissance électrique des armoires sera revue, en effet, certaines d'entre elles présentent une « surpuissance » par rapport aux besoins.

### **INTERCONNEXION EN EAU POTABLE**

Monsieur le Maire précise aux conseillers l'avancement du dossier d'interconnexion, à savoir :

- Réunion le 28 Avril 2010 à Bray concernant l'étude de protection du forage de Jaulnes
- Réunion le 30 Juin 2010 a permis à SAFEGE de présenter l'étude préalable à la définition des périmètres de protection.
- Le terrain destiné à recevoir la bâche à Mouy a été borné
- le 1er Juillet a eu lieu l'ouverture des candidatures concernant l'appel d'offres pour les travaux d'interconnexion : 22 entreprises ont répondu par courrier et une par voie dématérialisée.
- le 15 Juillet, la commission d'appel d'offres étudiera l'analyse des candidatures élaborée par SAFEGE et retiendra celles qui feront ensuite une offre.
- L'appel d'offres concernant la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé vient d'être lancée.
- L'appel d'offres concernant la mission de contrôle va suivre.

### **ELABORATION D'UN CONTRAT DE BASSIN**

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Entretien du Bassin de l'Auxence s'est proposé comme porteur d'un contrat de bassin versant. Il assurera la maîtrise d'ouvrage pour l'étude d'élaboration qui devra aboutir à un programme pluri-annuel sur 4 ou 5 ans de travaux. Le financement sera réparti entre les différents acteurs du bassin versant.

Le Conseil Municipal accepte le principe d'intégrer la commune dans cette démarche.